

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 1^{er} octobre 2018

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 1^{er} octobre 2018 à 18h30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT - GREFFIER – BRAULIO – POUSSE – PASTOR – SANCHEZ – MARCAILLOU – AZEMA - LEVEJAC.

Absente excusée : Mme BROUSSE.

Absents : MM. MAURY – FOURES – SABATA.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

- REMPLACEMENT SECRETAIRE DE MAIRIE.

En préambule, M. le maire informe ses collègues que, suite au départ à la retraite de M. Georges FRANC, secrétaire général, il a décidé de choisir Mme Sylvie ROBIN, rédacteur principal qui est actuellement au service financier du CIAS de Carcassonne Agglo.

Il indique que Mme ROBIN, préalablement à ce poste, était au service administratif de l'ancienne communauté de communes du Minervois au Cabardès.

Sa prise de poste sera effective à partir du 1^{er} janvier 2019.

L'ordre du jour fut le suivant :

- APPROBATION MARCHES HOTEL DE VILLE.

M. le maire informe ses collègues que suite à la consultation d'entreprises et après négociation réalisée par le cabinet d'architecture PAULY, ce dernier propose les entreprises suivantes :

- VILLARZEL	Lot 1 – Gros œuvre – Terrassement – Fondations..	118 131.87 €
- GERKENS	Lot 2 – Charpentes/Couverture métallique.....	33 637.32 €
- POCHON	Lot 3 – Etanchéité - Terrasse.....	9 695.38 €
- VILLARZEL	Lot 4 – Revêtement de façades.....	22 228.10 €
- PRIMALU	Lot 5 – Menuiseries extérieures.....	37 244.00 €
- TIQUET	Lot 6 – Menuiseries intérieures.....	11 726.78 €
- SFPM	Lot 7 – Cloisons doublages faux plafonds.....	33 962.00 €
- MGT	Lot 8 – Revêtements de sols faïences.....	14 460.50 €
- MUNOZ	Lot 9 – Sols souples.....	10 649.51 €
- COMECA	Lot 10 – Serrurerie	10 719.20 €
- MONDON	Lot 11 – Peintures.....	14 500.00 €
- OLLIVIER	Lot 12 – Plomberies sanitaires VMC.....	16 006.00 €
- ROBERT	Lot 13 – Electricité.....	29 986.55 €
- DOMAS	Lot 14 – Chauffage – Rafraîchissement.....	25 202.60 €
-	Lot 15 – VRD.....	Lot non attribué

Pour un montant total de marchés « travaux » de 388 149.81 € H.T.

M. le maire propose à ses collègues d'approuver ces propositions.

A l'unanimité, le conseil municipal, approuve ces propositions et autorise le maire à signer les marchés.

- **APPROBATION CONVENTION SYADEN.**

Dans le cadre de la réalisation de la 2^{ème} tranche du lotissement « Le Crouzet », porté par la société Hectare, il est nécessaire de réaliser une extension du réseau électrique.

Le projet, établi par le SYADEN, fait ressortir une dépense de 4 194 € H.T. à la charge de la commune.

Afin de permettre la réalisation des travaux, la commune doit approuver par convention le financement avec le SYADEN.

Accord unanime du conseil municipal qui autorise le maire à signer la convention.

- **APPROBATION CONVENTION SOCIETE HECTARE.**

Dans le cadre des travaux électriques précédemment définis, et qui font l'objet d'une convention avec le SYADEN, le maire indique que cette dépense après accord, sera supportée par la société HECTARE.

Il propose donc une convention entre la commune et la société HECTARE pour le remboursement par cette dernière des frais engagés par la commune d'un montant de 4 194 € H.T.

Accord unanime du conseil municipal.

- **APPROBATION CONVENTION BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE.**

M. le maire rappelle à ses collègues que la commune bénéficie d'une aide logistique de la bibliothèque départementale de l'Aude dans le cadre d'une convention.

Cette dernière arrivant à expiration, il propose de la renouveler pour un an renouvelable par tacite reconduction afin d'adhérer au réseau départemental de la bibliothèque de l'Aude.

Il rappelle à ce sujet que la B.D.A. met à disposition des livres et du mobilier pour une valeur estimée à 17 820.85 €.

Accord unanime du conseil municipal qui autorise la mairie à signer la convention.

- **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (D.I.C.R.I.M.).**

M. Michel GREFFIER, adjoint au maire chargé de ce dossier, rend compte à l'assemblée des mesures prises au cours des 14 derniers mois sur l'information de la population au regard des risques et notamment des risques inondation.

Dans le cadre du « D.I.C.R.I.M. » (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) indiquant les phénomènes susceptibles d'impacter notre commune, il a été réalisé, durant cette période les actions suivantes :

- Mise en ligne régulière du P.C.S. à jour depuis juillet 2015,
- Mise en ligne à compter du 24/08/2017 des mémo-plaquettes rappelant les comportements à adopter en cas de risque majeur pouvant subvenir sur la commune,
- Distribution de ces mêmes plaquettes à chaque domicile Villeglygeois à compter du 29/08/2017.
- Mise en ligne des mémo-plaquettes reçues le 06 septembre 2018 « les huit bons comportements en cas de pluies méditerranéennes intenses ».
- Distribution de ces mêmes mémo-plaquettes à chaque domicile, chez les commerçants et aux écoles le 17 septembre 2018.
- Mise en place du système d'information de téléalerte avec première mise en application le vendredi 28 septembre 2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les mesures mises en place durant la précédente année.

- **ADHESION MEDIATION PREALABLE.**

Conformément au décret 2018-101 du 16 février 2018 mettant en place l'expérimentation d'une médiation préalable obligatoire, le maire informe les conseillers que le Centre de Gestion a mis en place à titre expérimental un tel service dans le cadre des litiges de la fonction publique et litiges sociaux.

M. le maire propose à ses collègues que la commune adhère à ce service qui est gratuit durant toute l'expérimentation soit le 18 novembre 2020.

Accord unanime du conseil municipal.

- **ACHAT PARCELLE « LE BUGA ».**

M. le maire indique à ses collègues que la commune est saisie par Mme Lucette HORTALA qui propose la cession à la commune d'une parcelle au lieudit « Le Buga », référence cadastrale AP n° 25, d'une superficie de 6 249 m², au prix symbolique d'un Euro.

Accord unanime du conseil municipal qui autorise le maire à signer l'acte à intervenir.

- DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL.

M. le maire informe ses collègues que la régularisation définitive du budget M 49, suite à l'adhésion de la commune à l'agglomération, nécessite des opérations d'ordre budgétaire sur ce budget pour un montant respectif de 267 171.70 € et 457 005.88 €.

Accord unanime du conseil municipal.

- REMBOURSEMENT CAUTIONS LOCATIONS.

M. Pascal CANDELLIER a informé par courrier son souhait de résilier le bail de location, pour le garage 23D qu'il loue à la commune, rue des Ecoles, à compter du 30 septembre 2018.

M. François LECOMTE a également signalé par courrier, sa décision de libérer le garage 23 E, sis rue des Ecoles à compter du 30 novembre 2018.

Il convient dès lors de procéder au remboursement des deux cautions.

Accord unanime du conseil municipal.

- VIREMENT DE CREDITS.

Quelques ajustements de crédits sont à effectuer en section de fonctionnement entre article pour faire face aux dépenses imprévues.

- QUESTIONS DIVERSES.

- Manifestation « Tastes en Minervois ».

M. le maire indique que le syndicat du Cru Minervois, avec l'accord du Conseil Départemental, va organiser la manifestation « Tastes en Minervois » en 2019 et 2020 dans l'enceinte du château.

Cette manifestation aura lieu début septembre.

La mairie sera partie prenante dans l'organisation de cette manifestation d'audience régionale avec la participation de 90 propriétaires et de plusieurs chefs étoilés.

- Problèmes transports scolaires.

Mme MARCAILLOU fait part au conseil municipal du problème de disponibilité de places dans les transports scolaires liés à une mauvaise gestion du nombre d'enfants qui prennent le car.

M. le maire demande à Mme MARCAILLOU de lui fournir quelques éléments afin qu'il puisse contacter la RTCA.

- COMPTE RENDU ADJOINTS.

- M. BENOIT donne quelques informations sur le programme du prochain 11 novembre qui commémorera le centenaire de la fin de la première guerre mondiale.
Compte tenu de la date très proche de cet événement, les travaux au Monument aux Morts seront réalisés après.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 19 H 35.

Le Maire,




Alain MARTY